

Guide de l'utilisateur

Avertisseur de fumée photoélectrique
avec interconnexion par câblage

Modèle 20SAR-CA



AVERTISSEUR DE FUMÉE



RÉDUIT LES FAUSSES
ALARMES PROVOQUÉES
PAR LA CUISSON

P/N: G-000024-00 FR Rev. A

- INTERCONNEXION PAR CÂBLAGE DE 120 V
- PILES DE SECOURS AA (ALIMENTATION C.A. REQUISE)
- AUTOTEST (VOIR LA SECTION 10)

Merci d'avoir acheté cet avertisseur de fumée Kidde.

Câblé pour 120 V c.a., ce modèle comprend deux piles de secours AA remplaçables. Il comprend aussi un bouton « silence » (Hush^{MC}) permettant d'arrêter les fausses alarmes et d'interrompre la fonctionnalité d'autotest (voir la Section 10).

Enseignez aux enfants la bonne façon de réagir à une alarme de l'avertisseur de fumée et à ne jamais jouer avec l'appareil.

Cet avertisseur de fumée est un appareil polyvalent conçu pour détecter de la fumée provenant de toute source de combustion dans un environnement résidentiel. Le produit n'est pas conçu être pour utilisé dans un véhicule récréatif (VR) ni dans un bateau.

REMARQUE : Veuillez lire attentivement ce guide de l'utilisateur, le conserver aux fins de référence ultérieure, et le transmettre à tout futur propriétaire de la résidence. Les images sont fournies à des fins d'illustration seulement. Le produit réel peut différer légèrement.

Les Laboratoires des assureurs du Canada (CAN/ULC), la National Fire Protection Association (NFPA) et son fabricant recommandent de remplacer cet avertisseur dix ans après son installation.

Soutien relatif aux produits : 1 800 880-6788

Veuillez noter les renseignements ci-dessous et les avoir sous la main lorsque vous nous appelez.

Code de date (à l'arrière): _____

Date de l'achat: _____

Lieu de l'achat: _____

Date de remplacement: _____

Table des matières

1. Avertisseur de fumée : Quoi faire quand l'avertisseur retentit4
2. Avertisseur de monoxyde de carbone : Quoi faire quand l'avertisseur retentit5
3. Autres indicateurs d'alarme visuels et sonores6
4. Guide de dépannage7
5. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit8
6. Limites des avertisseurs de fumée9
7. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée10
8. Emplacements à éviter13
9. Directives de câblage / d'installation / d'activation14
10. Fonctionnement et test18
11. Comment reconnaître les fausses alarmes19
12. Piles de secours20
13. Nettoyage de l'avertisseur21
14. Bonnes habitudes en matière de sécurité22
15. Service et garantie25

1. Avertisseur de fumée : Quoi faire quand l'avertisseur retentit

L'alarme de fumée consiste en trois longs bips, suivis d'une pause de 1,5 seconde et de trois longs bips, à répétition. Le témoin à DEL clignote en rouge en synchronisation avec le son de l'avertisseur/des avertisseurs ayant détecté le danger seulement.

- Avertir les enfants en bas âge présents dans la maison, ainsi que toute autre personne ayant de la difficulté à reconnaître l'importance du son de l'alarme, ou qui pourrait difficilement quitter les lieux sans aide.
- Prévoyez deux sorties de secours! Sortez immédiatement en suivant le plan d'évacuation préétabli. Ne prenez pas le temps de vous habiller ou de réunir vos objets de valeur.
- Pendant l'évacuation, n'ouvrez aucune porte intérieure sans tout d'abord en avoir touché la surface ou la poignée. Si elle est chaude, ou si vous voyez de la fumée, ou si vous voyez de la fumée sortir par les fentes ou le pourtour de la porte, ne l'ouvrez pas! Utilisez plutôt votre autre sortie de secours. Si la face intérieure de la porte est fraîche, placez votre épaule contre celle-ci, ouvrez-la légèrement, et soyez prêt(e) à la refermer rapidement en cas d'entrée de chaleur et de fumée.
- Si le trajet d'évacuation vous oblige à passer à travers la fumée, penchez-vous en demeurant le plus près possible du plancher, là où l'air est plus pur. Rampez au besoin et prenez des respirations superficielles à travers un chiffon mouillé, si possible.
- Une fois à l'extérieur, rendez-vous à votre point de rassemblement désigné et assurez-vous que tous les occupants de la maison sont présents.
- Utilisez votre cellulaire pour communiquer avec le service d'incendie ou composer le 911, ou utilisez le téléphone de la maison de votre voisin, non le téléphone de votre propre maison!
- Ne retournez pas dans votre maison tant que les pompiers n'ont pas confirmé que vous pouvez le faire de manière sécuritaire.

REMARQUE : Se référer à la section Comment reconnaître les fausses alarmes, pour obtenir plus d'information sur les fausses alarmes.

2. Avertisseur de monoxyde de carbone : Quoi faire quand l'avertisseur retentit

REMARQUE : BIEN QU'IL NE S'AGISSE PAS D'UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO), CELUI-CI REÇOIT ET TRANSMET LES SIGNAUX D'ALARME LIÉS À LA DÉTECTION DE CO PAR UN AVERTISSEUR DE CO OU UN AVERTISSEUR COMBINÉ FUMÉE / CO INTERCONNECTÉ.

L'alarme de monoxyde de carbone (CO) consiste en quatre bips rapides se répétant toutes les cinq secondes. Le témoin à DEL clignote en rouge en synchronisation avec la séquence des bips.

! AVERTISSEMENT : L'ACTIVATION DE L'AVERTISSEUR DE CO INDIQUE LA PRÉSENCE DE MONOXYDE DE CARBONE À UNE CONCENTRATION QUI RISQUE D'ÊTRE MORTELLE. SI L'ALARME RETENTIT :

- 1) **CERCHEZ IMMÉDIATEMENT UNE SOURCE D'AIR PUR, À L'EXTÉRIEUR OU PRÈS D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE OUVERTE. COMPTEZ LES PERSONNES SE TROUVANT AVEC VOUS POUR VOUS ASSURER QUE TOUTS LES OCCUPANTS DES LIEUX SONT PRÉSENTS. NE REVENEZ PAS SUR LES LIEUX, OU DEMEUREZ PRÈS DE LA PORTE/FENÊTRE OUVERTE TANT QUE LES SERVICES D'URGENCE NE SONT PAS INTERVENUS, QUE LES LIEUX N'ONT PAS ÉTÉ BIEN AÉRÉS ET QUE VOTRE AVERTISSEUR N'EST PAS REVENU DANS SON MODE DE FONCTIONNEMENT NORMAL.**
- 2) **COMMUNIQUEZ AVEC LES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE LOCAUX. (LE SERVICE D'INCENDIE OU LE 911)**

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

NE REDÉMARREZ JAMAIS TOUT APPAREIL OU DISPOSITIF À LA SOURCE DU PROBLÈME DE CO AVANT QUE CELUI-CI AIT ÉTÉ CORRIGÉ. N'IGNOREZ JAMAIS UNE ALARME QUI SE DÉCLENCHE!

REMARQUE : Se référer à la section Comment reconnaître les fausses alarmes, pour obtenir plus d'information sur les fausses alarmes.

3. Autres indicateurs d'alarme visuels et sonores

Mode de fonctionnement	Indicateur d'alarme visuel	Indicateur d'alarme sonore	Mesure à prendre/remarque
Normal (en attente)	Alimentation c.a. : Le témoin à DEL s'allume en vert de façon continue. Alimentation c.c. : Le témoin à DEL clignote en vert toutes les 60 secondes.		
Test (bouton appuyé en l'absence d'une alarme) Remarque : Le son émis lors du test est très fort; se reculer de quelques pieds après avoir appuyé sur le bouton Test.)	Le témoin à DEL clignote en rouge à chaque bip émis par l'alarme.	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul bip; • 3 longs bips, suivis d'une pause; 3 longs bips. 	Chaque semaine, effectuer un test en appuyant sur le bouton de l'avertisseur pour vérifier qu'il fonctionne correctement.
Historique des alarmes (l'avertisseur a détecté de la fumée)	Le témoin à DEL clignote en rouge toutes les 15 secondes.		REMARQUE : L'historique des alarmes n'est conservé que pendant 24 heures. Il faut appuyer sur le bouton pour effacer l'historique des alarmes.
Mode silence (Hush ^{MC}) de l'avertisseur de fumée	Le témoin à DEL clignote en rouge toutes les 2 secondes (seulement sur l'avertisseur ayant déclenché l'alarme)	Après une pression sur le bouton, la séquence des bips de l'alarme s'arrête. (S'il y a trop de fumée pour activer le mode Hush ^{MC} , la séquence d'alarme de fumée se poursuit.)	Cette fonctionnalité ne doit être utilisée que lorsque l'alarme est activée par une condition d'alarme connue telle que de la fumée de cuisson. Appuyer sur le bouton lorsque le mode Hush ^{MC} est activé pour désactiver ce dernier et effectuer un test.
Déclenchement de l'alarme (plusieurs avertisseurs interconnectés)	Le témoin à DEL clignote en rouge à chaque bip émis par l'alarme, indiquant qu'il s'agit de l'appareil ayant déclenché l'alarme, dans le cas d'un système interconnecté comprenant plusieurs avertisseurs. REMARQUE : Il est possible que plus d'un appareil détecte un danger et devienne un appareil déclencheur d'une alarme (témoin à DEL clignotant en rouge).	Avertisseur en mode d'alarme de fumée.	

4. Guide de dépannage

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien relatif aux produits, par téléphone, au 1 800 880-6788, ou par la poste, à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0. L'adresse de notre site Web est la suivante : www.kiddecanada.com.

Description du problème	Indicateur visuel	Indicateur sonore	Mesure
Faux avertissement de piles faibles (alimentation électrique c.a. branchée avant l'activation des piles de secours)	Aucune	1 pépiement toutes les 60 secondes.	* Tirer sur la languette pour activer les piles de secours.
Piles faibles	Le témoin à DEL clignote en ambre toutes les 60 secondes.	1 pépiement toutes les 60 secondes.	* Appuyer une fois sur le bouton « silence » pour mettre l'avertisseur en sourdine pendant 24 heures. (Appuyer une deuxième fois sur le bouton pour désactiver le mode Hush ^{MC} et effectuer un test.) Remarque : Sept (7) jours après le début de l'émission de l'alerte de piles faibles, les notifications sonores ne pourront plus être mises en sourdine. * Remplacer les piles dès que possible.
Défectuosité de l'avertisseur de fumée	Le témoin à DEL clignote en ambre toutes les 60 secondes.	3 pépiements toutes les 60 secondes.	* Voir la section Nettoyage de l'avertisseur. * Appuyer une fois sur le bouton pour tenter de réinitialiser l'appareil. * Si l'erreur persiste, désinstallez l'avertisseur, déchargez sa pile, jetez-le et remplacez-le dès que possible.
Erreur fatale	Le témoin à DEL clignote en ambre 3 fois toutes les 60 secondes.	3 pépiements toutes les 60 secondes.	* Appuyer une fois sur le bouton pour tenter de réinitialiser l'appareil. * Si l'erreur persiste, désinstallez l'avertisseur, déchargez sa pile, jetez-le et remplacez-le dès que possible.
Fin de vie de l'appareil	Le témoin à DEL clignote en ambre 2 fois toutes les 60 secondes.	2 pépiements toutes les 60 secondes.	* Appuyer une fois sur le bouton « silence » pour mettre l'avertisseur en sourdine pendant 24 heures. (Appuyer une deuxième fois sur le bouton pour désactiver le mode Hush ^{MC} et effectuer un test.) Remarque : Sept (7) jours après le début de l'émission de l'alerte de la fin de vie de l'appareil, l'indicateur sonore ne pourra plus être mis en sourdine. * Retirez l'avertisseur, déchargez sa pile, jetez-le, et remplacez-le dès que possible.
Défaillance du microcontrôleur	Aucune	Tonalité constante.	* Désinstaller l'avertisseur, le jeter et le remplacer dès que possible.
Bouton bloqué	Le témoin à LED clignote en ambre 4 fois toutes les 60 secondes.	3 pépiements toutes les 60 secondes.	* Appuyer sur le bouton pour tenter de le débloquer. Si le bouton ne peut être débloqué, désinstallez l'avertisseur, le jeter et le remplacer dès que possible.

5. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit

Introduction

Cet avertisseur détecte les produits de combustion à l'aide d'un capteur photoélectrique.

Dix (10) ans après son installation, son activation et sa mise à l'essai, l'appareil vous avertira automatiquement qu'il est temps de le remplacer. Il s'agit du mode « Fin de vie de l'appareil ». Se référer à la section Guide de dépannage. Afin de vous aider à déterminer la date de remplacement de l'appareil, une étiquette a été apposée sur le côté de l'avertisseur.

Caractéristiques et spécifications du produit :

- Alimenté par un raccord de câble 120 V c.a. (60 Hz, 42 mA max.), doté de deux piles AA de secours
- Moins de fausses alarmes
- Autotest (voir la Section 10)
- Installation facile
- Capacité d'interconnexion par câblage avec d'autres avertisseurs compatibles
- Mode silence (Hush^{MC}) de l'avertisseur de fumée
- Capteur de fumée : photoélectrique
- Plage de températures de fonctionnement : de 4,4 °C (40 °F) à 37,8 °C (100 °F)
- Plage de taux d'humidité : humidité relative (HR) maximale de 95 %, sans condensation
- Alarme audible : 85+ dB(A) à 3 m (10 pi), alarme pulsée de 3,0 à 3,5 kHz
- Cet appareil numérique de classe B est conforme à la norme canadienne ICES-003.

Avis de conformité d'ISDE

Cet appareil est conforme aux normes relatives aux appareils exempts de licence du cahier des charges sur les normes radioélectriques d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Son fonctionnement doit respecter les deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et (2) ce dispositif doit tolérer toutes les interférences, y compris celles susceptibles d'occasionner un fonctionnement non désiré l'appareil.

6. Limites des avertisseurs de fumée

⚠ AVERTISSEMENT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE SECTION DANS SON INTÉGRALITÉ

- La protection des personnes contre les incendies dans les établissements résidentiels repose principalement sur l'avertissement donné aux occupants de la nécessité de quitter les lieux.
- Il existe des situations dans le cadre desquelles un avertisseur de fumée pourrait ne pas offrir une protection efficace contre les incendies, comme mentionné dans les normes CAN/ULC-S552 et CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA. Par exemple :
 - a) Lorsqu'une personne fume dans son lit;
 - b) Lorsque des enfants sont laissés seuls à la maison;
 - c) Lorsqu'il y a utilisation de produits inflammables à des fins de nettoyage, tels que de l'essence.
- Les systèmes d'alarme-incendie résidentiels permettent de protéger environ la moitié des occupants d'unités de logement en cas d'incendies potentiellement mortels. Un avertisseur de fumée pourrait ne pas être efficace dans certaines situations, comme lors d'incendies volontaires ou criminels se développant si rapidement que les issues de secours sont bloquées trop vite, même si les avertisseurs se trouvent à des emplacements adéquats, ou lorsque les victimes sont trop près de la source d'incendie (par exemple, lorsque les vêtements d'une personne prennent feu pendant qu'elle fait la cuisine), sont très âgées ou très jeunes, ou qu'elles sont physiquement ou mentalement incapables de quitter les lieux même si elles sont averties assez tôt et qu'une évacuation est possible. Pour ces personnes, d'autres stratégies (protection sur place, évacuation assistée ou sauvetage) sont nécessaires. *
- Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des alarmes déclenchées par la fumée de cuisson. Les experts de l'industrie recommandent l'installation d'avertisseurs de fumée à ionisation et photoélectriques afin d'assurer la détection optimale des divers types d'incendies pouvant survenir dans une maison. Les avertisseurs de fumée à ionisation peuvent détecter des particules d'incendie invisibles (associées aux feux flambants à combustion rapide) plus rapidement que les avertisseurs photoélectriques. Les avertisseurs photoélectriques peuvent détecter plus rapidement des particules d'incendie visibles (associées aux feux couvants lents) que les avertisseurs à ionisation.
- Un avertisseur alimenté par pile/s doit être doté de pile/s du type spécifié, en bon état et correctement installés (ce modèle comprend deux piles de secours de type AA remplaçables).
- Cet appareil nécessite une alimentation électrique continue par le biais d'une/de pile(s) fonctionnelle(s), ou d'un raccordement c.a., selon le modèle. Il ne fonctionnera pas sans une alimentation adéquate.
- Les avertisseurs de fumée doivent être testés régulièrement pour s'assurer que la/les pile(s) et les circuits d'alarme sont en bon état de fonctionnement.
- Les avertisseurs de fumée sont incapables de déclencher une alarme si la fumée n'atteint pas l'avertisseur. Par conséquent, il est possible que les avertisseurs de fumée ne détectent pas les incendies qui se déclenchent dans les cheminées, les murs, sur les toits, ou de l'autre côté d'une porte fermée ou de tout autre type d'obstacle.
- Il peut arriver qu'un avertisseur situé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou à un étage différent ne réussisse pas à réveiller une personne qui dort d'un profond sommeil.
- La consommation d'alcool ou de drogues peut également nuire à la capacité d'une personne d'entendre une alarme. Pour assurer une détection optimale, un avertisseur de fumée doit être installé dans chaque zone de sommeil, à chaque étage de la maison.

* Se référer à la norme 72 de la National Fire Protection Association (NFPA)

7. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée

- Installez les avertisseurs de fumée à proximité des zones de sommeil. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, tentez de trouver le meilleur trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une zone de sommeil, installez un avertisseur dans chacune d'elles.
- Installez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Installez au moins un avertisseur à chaque étage.
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Placez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques, tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Placez un avertisseur dans chaque pièce où quelqu'un dort avec la porte fermée. Cette porte fermée peut faire en sorte que le dormeur n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière provient de l'extérieur de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent vers le plafond et se propagent ensuite horizontalement. Le fait d'installer l'avertisseur de fumée au plafond, au centre de la pièce, permet de le placer à un endroit équidistant de chaque point de la pièce. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée dans les constructions résidentielles courantes.

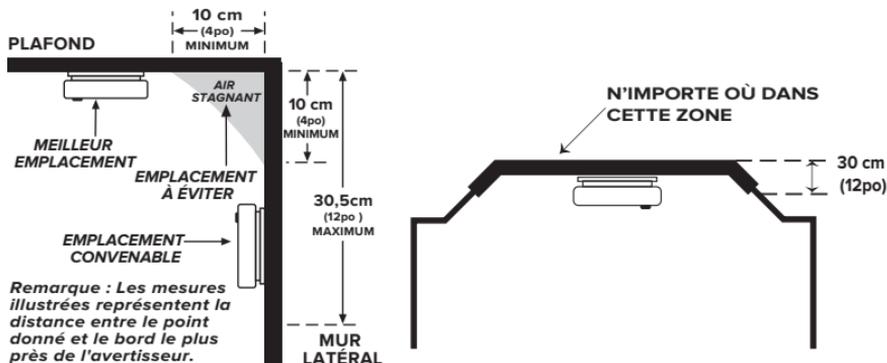
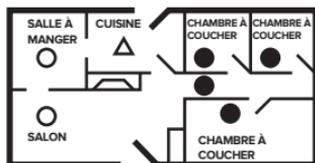


Figure 7-A

La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA indiquent ce qui suit : « Les avertisseurs de fumée installés dans une pièce dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (de 1 pi à 8 pi) doivent se trouver dans la partie élevée de la pièce. » [traduction] (Voir les illustrations de la Figure 7-C)

PLAN D'ÉTAGE SIMPLE



- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Pas à moins de 1,8 m (6 pi) des électroménagers

PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

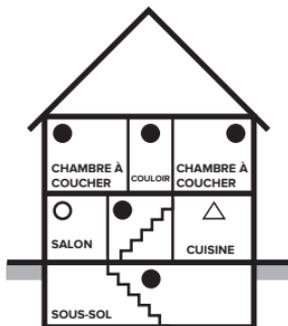


Figure 7-B

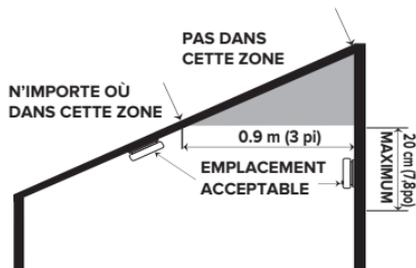
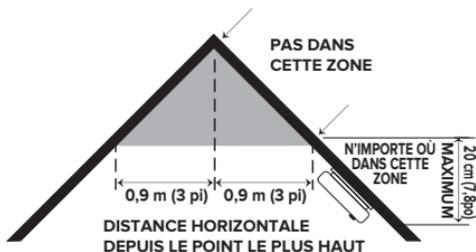


Figure 7-C

- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les barrières thermiques qui peuvent se créer au plafond. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section Installation dans une maison mobile.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral le plus près (consultez la Figure 7-A).
- L'installation de l'avertisseur au mur doit s'effectuer sur un mur intérieur, et de façon que le bord supérieur de l'avertisseur se trouve à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la Figure 7-A).
- Installez un avertisseur de fumée à chacune des deux extrémités d'un corridor donnant sur les chambres à coucher ou des deux extrémités d'une vaste pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- En ce qui a trait aux plafonds en pente, en pointe ou de type cathédrale, il est recommandé d'installer l'avertisseur de fumée à une distance minimale de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé (mesuré horizontalement). Voir la Figure 7-C.

Cet équipement doit être installé en conformité avec : (1) C22.1-12, Code canadien de l'électricité, partie I, norme de sécurité pour les installations électriques et (2) CAN/ULC-S553 - Norme sur l'installation des avertisseurs de fumée.

Installation dans une maison mobile

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-dessus. Dans le cas de maisons mobiles plus anciennes où le niveau d'isolation laisse à désirer en comparaison avec les normes actuelles, la chaleur ou le froid extrêmes risquent de pénétrer par les murs et le toit peu isolés. Ce phénomène peut créer une barrière thermique qui empêche la fumée d'atteindre un avertisseur posé au plafond. Dans une maison mobile de ce type, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur, en positionnant le bord supérieur de l'avertisseur à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond.

Si vous avez un doute quant au degré d'isolation de votre maison mobile, ou si vous constatez que les murs extérieurs ou le plafond sont ou chauds ou froids au toucher comparativement à la température ambiante, installez l'avertisseur sur un mur intérieur. La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA exigent l'installation d'avertisseurs de fumée dans chaque zone de sommeil.

⚠ AVERTISSEMENT : SI LA MAISON MOBILE A ÉTÉ ENTREPOSÉE OU INOCCUPÉE PENDANT UN CERTAIN TEMPS, TESTEZ LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE AVERTISSEUR AU MOMENT DE VOTRE RÉINSTALLATION DANS CELLE-CI, ET AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE PAR LA SUITE PENDANT QUE VOUS Y HABITEZ.

8. Emplacements à éviter

(Voir les Figures 7-A, 7-B et 7-C pour voir les emplacements recommandés)

- Le garage. Des produits de combustion sont libérés lorsque vous démarrez votre voiture.
- Dans la cuisine. De fausses alarmes peuvent se déclencher lorsque vous cuisinez. Si vous souhaitez installer un avertisseur de fumée dans la cuisine, celui-ci doit être doté d'une caractéristique de mise en sourdine de l'alarme (bouton silence), et ne pas être installé à moins de 1,8 m (6 pi) des appareils de cuisson.
- N'installez pas d'avertisseur de fumée à moins de 1,8 m (6 pi) d'appareils de chauffage.
- Dans un endroit où la température peut baisser sous 4,4 °C (40 °F), ou dépasser 37,8 °C (100 °F), tel qu'un garage ou un grenier non aménagé.
- Dans un lieu poussiéreux. Les particules de poussière peuvent déclencher une fausse alarme ou causer sa défaillance.
- Dans un lieu très humide (une humidité relative de plus de 95 %, sans condensation), car l'humidité ou la vapeur peuvent déclencher de fausses alarmes.
- Dans un lieu infesté d'insectes.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être installés à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte donnant accès à une baignoire ou une douche, de conduits d'air forcé servant au chauffage ou à la climatisation, de ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Près d'un luminaire. Les « bruits » électroniques générés par celui-ci peuvent déclencher de fausses alarmes.
- Près d'une ouverture d'aération, des conduits d'air ou des cheminées.
- Près des ventilateurs, portes, fenêtres ou autres endroits exposés directement aux intempéries.
- Dans un endroit où l'avertisseur sera exposé aux rayons directs du soleil.

9. Directives de câblage / d'installation / d'activation

REMARQUE: Un couvercle antipoussière recouvre votre avertisseur. Ce couvercle doit demeurer en place jusqu'à ce que tous les travaux d'une nouvelle construction soient terminés depuis au moins 24 heures (cloisons sèches, peinture, vernissage, installation de la plaque de montage, etc.). Conservez le couvercle antipoussière, et réinstallez-le sur l'avertisseur afin de le protéger lors de tous travaux de construction ou de rénovation ultérieurs. La poussière de construction et les produits chimiques peuvent entraîner une contamination et des fausses alarmes.

⚠ AVERTISSEMENT : POUR QUE L'AVERTISSEUR SOIT EN MESURE DE FONCTIONNER, LE COUVERCLE ANTIPOUSSIÈRE DOIT ÊTRE RETIRÉ.

REMARQUE: Afin d'éviter les fausses alertes de piles faibles, tirez tout d'abord sur l'onglet des piles afin d'activer les piles de secours (voir la Figure 9-A). L'avertisseur émettra alors un bip pour confirmer son activation par l'installation des piles. Si l'avertisseur n'émet aucun bip lorsque la languette des piles est retirée, il faut retirer les piles et les réinstaller. Assurez-vous que l'avertisseur a bien émis un bip.

Exigences en matière de câblage

- Cet avertisseur doit être installé sur une boîte de jonction certifiée CSA ou dûment reconnue. Tous les raccordements doivent être effectués par un électricien qualifié et tout le câblage utilisé doit être conforme aux codes locaux. Le câblage d'interconnexion des stations multiples vers les avertisseurs doit suivre la même canalisation de câbles que le câblage d'alimentation c.a. De plus, la résistance du système de câblage d'interconnexion doit être d'un maximum de 10 ohms.
- Dans un système interconnecté, la longueur maximale de câble entre le premier et le dernier avertisseur est de 305 m (1 000 pi).
- La source d'alimentation électrique doit être monophasée à 120 V c.a. provenant d'un circuit non commutable.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection, à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme convenant à cette fin.
- Les avertisseurs Kidde ne sont pas conçus ni mis à l'essai ou certifiés par un organisme pour un montage « encastré », et ne doivent donc pas être installés de cette manière. Un montage encastré empêche la fumée d'entrer dans la chambre à fumée, ce qui pourrait empêcher l'avertisseur de retenir à temps. Cela pourrait mettre en danger la vie des occupants de la résidence. Les avertisseurs Kidde sont conçus, mis à l'essai et certifiés uniquement pour un montage en surface sur un mur (le cas échéant) ou un plafond.



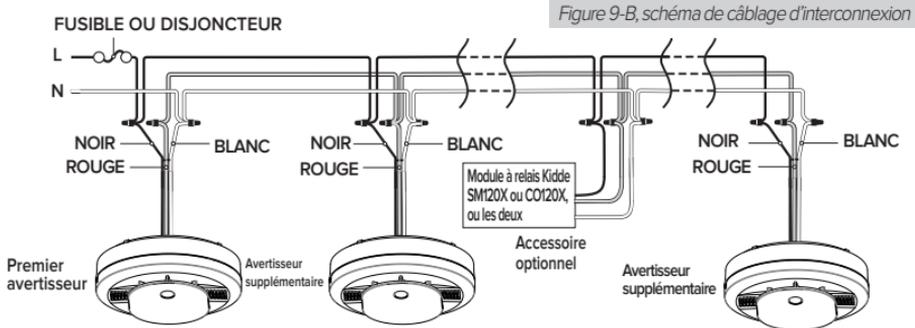
Figure 9-A

⚠ Avertissement: IL N'EST PAS POSSIBLE D'UTILISER L'AVERTISSEUR LORSQU'IL EST ALIMENTÉ PAR UN INVERSEUR À ONDE CARRÉE, À ONDE CARRÉE MODIFIÉE OU À ONDE SINUSOÏDALE MODIFIÉE. CES TYPES D'INVERSEURS S'UTILISENT PARFOIS POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA STRUCTURE DANS UNE INSTALLATION AUTONOME, TELLE UNE INSTALLATION À ÉNERGIE SOLAIRE OU ÉOLIENNE. CES SOURCES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PRODUISENT DE HAUTES TENSIONS DE POINTE QUI RISQUENT D'ENDOMMAGER L'AVERTISSEUR.

Directives de câblage pour faisceau de connexion rapide c.a.

⚠ MISE EN GARDE: Coupez l'alimentation électrique principale du circuit avant de câbler le faisceau de connexion rapide c.a.

- Dans le cas d'un avertisseur monoposte, NE RACCORDEZ PAS LE FIL ROUGE À QUOI QUE CE SOIT. Laissez en place le capuchon isolant du fil rouge pour vous assurer que ce fil ne puisse pas entrer en contact avec une pièce métallique de la boîte électrique.
- En cas d'interconnexion d'avertisseurs par câblage, tous les avertisseurs doivent être alimentés par un circuit unique.
- Il est possible d'interconnecter un maximum de 24 dispositifs de sécurité Kidde, selon un agencement à postes multiples. Le système interconnecté ne doit pas dépasser la limite NFPA de 12 avertisseurs de fumée et/ou 18 avertisseurs au total (fumée, CO, combiné fumée/CO, chaleur, etc.). Si 18 avertisseurs sont déjà interconnectés, il est encore possible d'interconnecter un total de 6 dispositifs de signalisation à distance et/ou modules à relais.



Fils sur le faisceau des avertisseurs : Raccordé à :

Noir: côté sous tension de la ligne c.a.

Blanc: Côté neutre de la ligne c.a.

Rouge: lignes d'interconnexion (fils rouges) des autres avertisseurs se trouvant dans l'installation à postes multiples

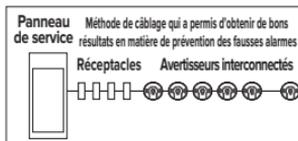


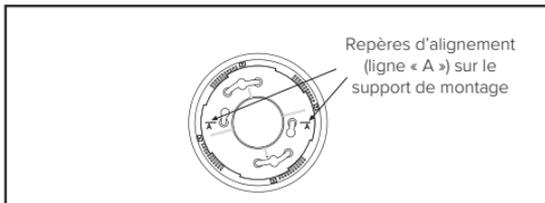
Figure 9-C

- La figure 9-B illustre le câblage d'interconnexion. Une mauvaise connexion risque d'endommager l'avertisseur, de l'empêcher de fonctionner ou de provoquer un choc électrique.
- Vérifiez que les avertisseurs sont câblés sur une ligne d'alimentation électrique continue (non commutable).

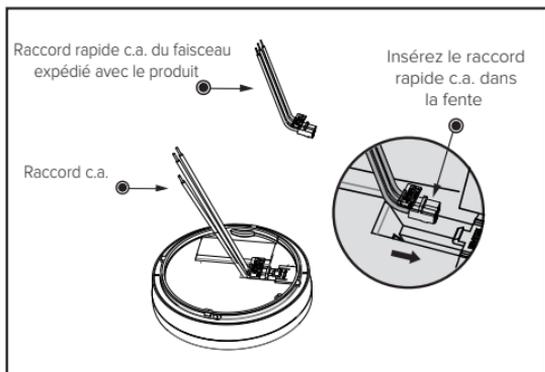
REMARQUE: Utilisez un fil électrique à usage domestique approuvé par un organisme (selon les exigences des codes locaux), que l'on trouve dans les magasins de fournitures électriques et la plupart des quincailleries.

REMARQUE: L'alimentation c.a. doit avoir été coupée à cette étape.

- Pour de meilleurs résultats et afin de minimiser les fausses alarmes, les avertisseurs interconnectés doivent être alimentés par une ligne réservée. S'il n'y a pas de ligne réservée, il est suggéré que les avertisseurs de fumée partagent un circuit d'éclairage sur lequel il n'y a pas de gradateur. Si des prises électriques doivent être placées sur la même ligne, il est suggéré de le faire en amont des avertisseurs de fumée (voir la Figure 9-C). Cela évitera d'avoir de fortes chutes de tension entre le premier et le dernier avertisseur dans le circuit.



- Après avoir choisi l'emplacement approprié pour votre avertisseur, et câblé le faisceau du RACCORD RAPIDE C.A. selon les directives présentées ci-dessous, fixez le support de montage sur la boîte électrique, le mur, la ligne « A » du support de montage doit être parallèle au couloir dans le cas d'un montage au plafond, ou horizontale dans le cas d'un montage mural. (Voir la figure 9-D)



- En tirant, faites passer le RACCORD RAPIDE C.A. par l'orifice central du support de montage et fixez celui-ci, en veillant à ce que les vis de fixation soient positionnées dans les plus petites des extrémités des trous de clé avant de les serrer.

- Branchez le RACCORD RAPIDE C.A. à l'arrière de l'appareil, en s'assurant que le connecteur s'enclenche bien en place. Réinsérez ensuite le fil en excédent dans la boîte électrique par l'orifice se trouvant au centre du support de montage.

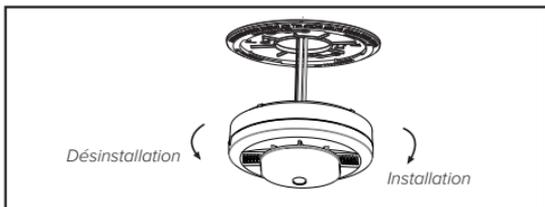


Figure 9-D

REMARQUE : N'agrippez pas l'avertisseur par son écran de protection pour l'installer ou le retirer. Il faut le tenir par les bords extérieurs de son boîtier. (Figure 9-E)

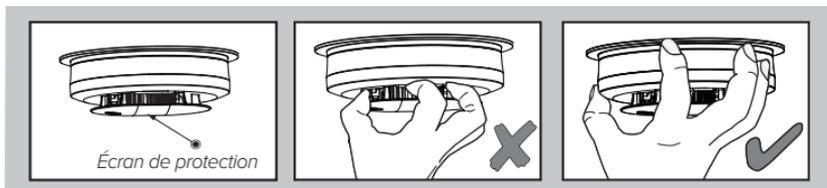


Figure 9-E

REMARQUE : Si l'une des piles est manquante, l'avertisseur ne peut être installé sur le support de montage.

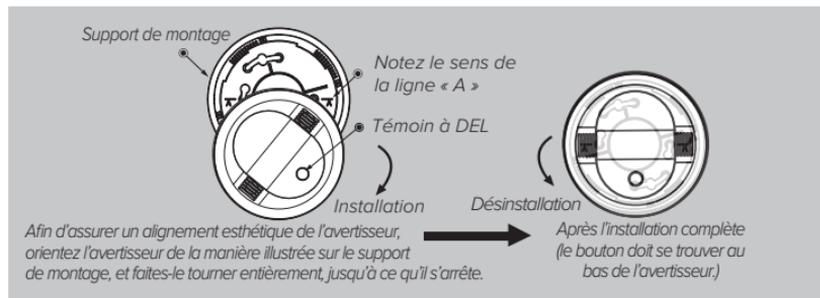


Figure 9-F

- Complétez l'installation de l'avertisseur sur le support de montage en le faisant tourner dans le sens horaire (Figure 9-F).

REMARQUE : L'avertisseur peut adopter quatre positions différentes sur le support (une position tous les 90 degrés).

- Mettez l'appareil sous tension. L'indicateur vert d'alimentation électrique c.a. doit s'allumer lorsque l'avertisseur est alimenté en courant c.a.

REMARQUE : Si vous activez l'alimentation c.a. sans avoir retiré la languette des piles au préalable, l'avertisseur émettra un faux avertissement de piles faibles (vous référer à la section Guide de dépannage). Vous devez activer les piles pour faire cesser les pépiements indiquant par erreur que les piles sont faibles. Retirez la languette des piles pour éviter l'émission d'une fausse alerte de piles faibles.

Capacité d'interconnexion par câblage c.a. du modèle

Ce modèle a une capacité d'interconnexion par câblage c.a. Lorsqu'un appareil à interconnexion par câblage déclenche une alarme, tous les autres appareils compatibles à interconnexion par câblage déclenchent aussi la même alarme. REMARQUE : Le câblage c.a. doit être réalisé adéquatement et le raccord rapide c.a. doit être fixé à l'appareil pour que la fonction d'interconnexion par câblage soit active.

Les modèles suivants s'interconnectent au moyen du câblage d'interconnexion c. a. standard : i12020CA, i12020ACA, i12040CA, i12040ACA, i12060CA, i12060ACA, i12010SCA, i12010SCOCA, i4618CA, i4618ACA, i4618AC-CA, KN-COSM-IBACA, KN-SMFM-I-CA, KN-COB-ICB-CA, KN-COB-IC-CA, KN-COSM-ICA, KN-COP-IC-CA, KN-COPE-ICA, P12040CA, Pi2000CA, Pi2010CA, SM120X, CO120X, SLED177iCA, P4010ACLEDSCA, P4010ACLEDSCOCA, P4010ACLEDSCA-2, P4010ACLEDSCOCA-2, P4010ACSCCO-CA, P4010ACSCOCA, P4010LACS-WCA, P4010ACSW-WCA, P4010ACSCO-WF-CA, P4010ACSCOAW-WF-CA, 900-CUAR-VCA, 20SAR-CA, 20SA10-CA, 20SA10-VCA, 30CUAR-CA, 30CUAR-VCA, 30CUA10-CA, 30CUA10-VCA.

L'avertisseur est maintenant en fonction! Après l'installation/l'activation de l'avertisseur, effectuez le test décrit à la section Fonctionnement et test.

⚠ Avertissement : Le fait de ne pas raccorder l'alimentation c.a., ou de ne pas avoir installé les piles dans le bon sens empêchera le bon fonctionnement de l'avertisseur et le déclenchement d'une alarme en cas d'incendie.

10. Fonctionnement et test

Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des alarmes déclenchées par la fumée de cuisson.

Fonctionnement

L'avertisseur est fonctionnel une fois qu'il a été activé, et qu'il a fait l'objet d'un test (voir la section Test ci-dessous). Lorsqu'il détecte des produits de combustion (de la fumée) dans l'air, l'avertisseur émet une alarme sonore. Se référer à la Section 1 pour voir les descriptions des signaux d'alarme.

Tests

⚠ Avertissement : Ne testez pas cet avertisseur à l'aide de fumée en aérosol du commerce. Ces produits sont conçus pour être utilisés par des professionnels qualifiés, et produisent des résultats non uniformes lorsqu'ils sont utilisés d'une manière inappropriée. Le fait de projeter une quantité trop importante de fumée en aérosol sur l'avertisseur peut l'endommager de façon permanente.

AUTOTEST

Ce modèle est doté de composants internes d'autotest, lesquels vérifient constamment que l'appareil fonctionne correctement. (Le test manuel hebdomadaire de l'avertisseur est tout de même toujours requis. Voir ci-dessous.)

TEST MANUEL

REMARQUE : N'utilisez qu'un doigt ou votre pouce pour appuyer sur le bouton de test. L'utilisation de tout autre instrument, tel qu'un manche à balai, est strictement interdite, car cela pourrait endommager l'avertisseur.

Testez votre avertisseur toutes les semaines en appuyant sur le bouton et en le relâchant rapidement. Un court bip confirmera que vous avez appuyé sur le bouton, suivi par la séquence du test. Veuillez vous référer au tableau Autres indications visuelles et sonores d'alarme. L'alarme (et l'alarme de tout appareil interconnecté) retentira si les circuits électroniques, le klaxon et les piles fonctionnent correctement. Si l'alarme ne retentit pas, ou émet un son irrégulier ou à faible volume, l'avertisseur doit être remplacé.

⚠ AVERTISSEMENT : DU FAIT DE LA PUISSANCE DE L'ALARME, IL FAUT SE TENIR À ENVIRON 0,7 M (2,5 PI) DE L'AVERTISSEUR OU PORTER UNE PROTECTION AUDITIVE LORS D'UN TEST.

⚠ AVERTISSEMENT : N'UTILISEZ PAS DE FLAMME NUE POUR TESTER VOTRE AVERTISSEUR, CAR VOUS POURRIEZ L'ENDOMMAGER OU ENFLAMMER DES MATIÈRES COMBUSTIBLES ET PROVOQUER UN INCENDIE DE STRUCTURE.

Pépiements

Lorsque l'avertisseur commence à émettre des pépiements par intervalles signalant la fin de vie de l'appareil ou le niveau de piles faible, vous pouvez les mettre temporairement en sourdine en appuyant sur le bouton. Les autres pépiements indiquant des défauts ou des erreurs ne peuvent être mis en sourdine. Prenez les mesures appropriées décrites dans la section Guide de dépannage.

⚠ AVERTISSEMENT : IL FAUT REMPLACER L'AVERTISSEUR DÈS QUE POSSIBLE LORSQU'IL SE TROUVE EN FIN DE VIE. SEPT (7) JOURS APRÈS LE DÉBUT DE L'ÉMISSION DE L'ALERTE DE LA FIN DE VIE DE L'APPAREIL, LES NOTIFICATIONS SONORES NE PEUVENT PLUS ÊTRE MISES EN SOURDINE, ET LA DÉTECTION DE FUMÉE NE POURRA ÊTRE GARANTIE. REMPLACEZ IMMÉDIATEMENT L'AVERTISSEUR!

11. Comment reconnaître les fausses alarmes

Alarme déclenchée par la présence de fumée

Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des alarmes déclenchées par la fumée de cuisson.

HUSH^{MC}: Si vous savez pourquoi l'alarme retentit et pouvez vérifier qu'il ne s'agit pas d'une situation mettant la vie en danger, vous pouvez appuyer sur le bouton de l'avertisseur ayant déclenché l'alarme pour mettre l'alarme en sourdine pendant 8 à 10 minutes. Si la fumée n'est pas trop dense, l'appareil, ainsi que tous les appareils interconnectés, cesseront d'émettre une alarme. Après la période de mise en sourdine Hush^{MC}, l'avertisseur de fumée se réinitialise automatiquement et redéclenche l'alarme si des particules de combustion sont encore présentes. Vous pouvez utiliser la fonction de mise sous silence Hush^{MC} plusieurs fois jusqu'à la disparition des circonstances ayant déclenché l'alarme.

REMARQUE: La présence d'une fumée dense aura pour effet de désactiver le mode Hush^{MC} et de déclencher une alarme continue. En l'absence d'incendie, vérifiez si la cause de l'alarme correspondrait à l'une de celles mentionnées dans la section Emplacements à éviter. S'il y a confirmation de la présence d'un incendie, évacuez la résidence, puis appelez le service d'incendie ou les secours d'urgence en composant le 911.

Habituellement, la fumée de cigarette ne provoque pas de déclenchement d'alarme, à moins qu'on la dirige délibérément et directement dans l'avertisseur. Les particules de combustion provenant de la cuisson vont déclencher l'alarme si l'avertisseur se trouve trop près d'un appareil de cuisson. Lors d'un renversement de liquides, ou lorsqu'on fait cuire des aliments sous le gril, il y a dégagement de grandes quantités de particules combustibles. En utilisant le ventilateur d'une hotte de cuisinière avec évacuation de l'air vers l'extérieur (du type sans recirculation), il est possible d'éviter les fausses alarmes en éliminant ces produits de combustion de la cuisine.

Fausse alarme de monoxyde de carbone (CO)

⚠ AVERTISSEMENT : Cet avertisseur ne détecte pas le CO, mais il est en mesure de transmettre une alerte de détection de CO provenant d'un avertisseur de CO ou d'un avertisseur combiné fumée/CO. Il est impossible de se fier à la vue ou à l'odorat pour déterminer la source d'une alarme de CO. Il faut toujours considérer une alarme de CO comme dangereuse.

- Le fait d'appuyer sur bouton de l'avertisseur de CO ou de l'avertisseur combiné fumée/CO aura pour effet de mettre cet avertisseur, ainsi que tous les avertisseurs interconnectés, en sourdine.
- Le fait d'appuyer sur le bouton de tout avertisseur de fumée câblé ne mettra pas en sourdine l'alarme d'un détecteur de CO interconnecté.

12. Piles de secours

Cet avertisseur est alimenté par c.a., mais contient également deux piles de secours AA. Dans des conditions normales, de nouvelles piles dureront au moins un (1) an.

Afin de pouvoir accéder au compartiment des piles, le faisceau électrique doit être retiré. Afin de libérer le faisceau électrique, appuyez sur l'onglet illustré à la Figure 12-A.

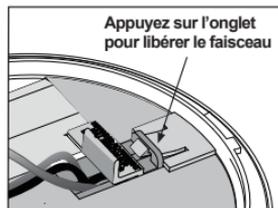


Figure 12-A

REMARQUE : Une exposition constante à de hauts ou de bas niveaux de taux d'humidité ou de températures peut réduire la durée de vie des piles.

⚠ AVERTISSEMENT : L'AVERTISSEUR EST SCELLÉ, ET SON COUVERCLE NE PEUT ÊTRE RETIRÉ.

Piles faibles

L'avertisseur est muni d'un circuit de détection de piles faibles. Si la charge des piles est sur le point de ne plus être suffisante pour activer adéquatement toutes les fonctions de l'avertisseur, l'avertisseur entrera dans l'état de piles faibles. Se référer à la section Guide de dépannage. Les piles doivent être remplacées dans les sept (7) jours suivant la première « Alerte de piles faibles », afin d'assurer une protection continue.

Remplacez les piles par des piles de l'une des marques approuvées suivantes : Energizer E91, Gold Peak 15A ou Golden Power GLR6A. Ces piles peuvent être achetées chez votre détaillant local.

⚠ AVERTISSEMENT : N'utilisez que les piles dont les noms sont spécifiés. L'utilisation d'autres piles pourrait avoir un effet nuisible sur l'avertisseur. Ne combinez pas des piles usagées avec des piles neuves. Ne combinez pas des piles alcalines avec des piles standards ou rechargeables.

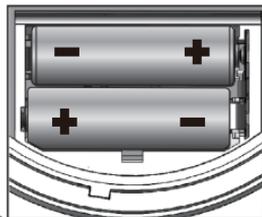


Figure 12-B

REMARQUE : N'utilisez pas de piles au lithium dans cet avertisseur. Une bonne mesure de sécurité consiste à remplacer les piles au moins une fois par année, à la date à laquelle vous avancez l'heure. En cas de panne d'électricité, ou de piles manquantes ou installées incorrectement, l'avertisseur ne sera pas fonctionnel.

⚠ AVERTISSEMENT : LE FAIT DE NE PAS RACCORDER L'ALIMENTATION C.A., OU DE NE PAS AVOIR INSTALLÉ LES PILES DANS LE BON SENS EMPÊCHERA LE BON FONCTIONNEMENT DE L'AVERTISSEUR ET LE DÉCLENCHEMENT D'UNE ALARME EN CAS D'INCENDIE.

13. Nettoyage de l'avertisseur

Votre avertisseur doit être nettoyé au moins une fois par année

Vous pouvez nettoyer l'intérieur de l'avertisseur (chambre de détection) avec de l'air comprimé ou un tuyau d'aspirateur, en soufflant ou en aspirant l'air à travers les ouvertures autour du périmètre de l'avertisseur.

La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un chiffon propre et sec. N'utilisez pas de l'eau, des détergents ou des produits de nettoyage, car cela pourrait endommager l'avertisseur.

REMARQUE : Durant le nettoyage, ne pas insérer vos doigts ni d'articles de nettoyage sous l'écran de protection de l'avertisseur.

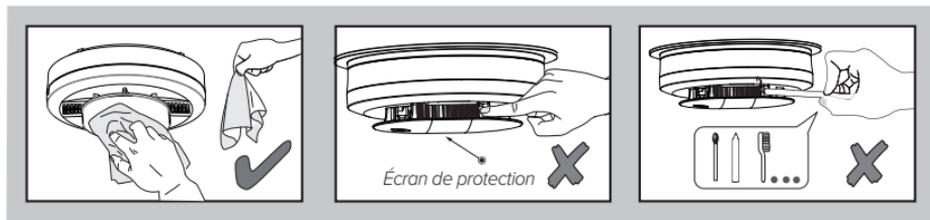


Figure 13-A

Si l'avertisseur se trouve en mode Défaillance, il se peut qu'il nécessite un nettoyage. Après le nettoyage, appuyez sur le bouton de l'avertisseur. Si la défaillance ne disparaît pas, l'avertisseur doit être remplacé.

- N'utilisez jamais de détergent ou d'autres solvants pour nettoyer l'appareil.
- Évitez de vaporiser du désodorisant, du fixatif pour cheveux ou d'autres aérosols à proximité de l'avertisseur.
- N'utilisez pas un sèche-cheveux pour nettoyer l'avertisseur, car cela pourrait l'endommager et nuire à son fonctionnement.
- Ne peignez pas l'avertisseur. La peinture obturera les événements et nuira à la capacité du capteur à détecter la fumée.
- N'essayez jamais de démonter l'appareil pour en nettoyer l'intérieur. Cela annulerait votre garantie.

⚠ AVERTISSEMENT : RÉINSTALLEZ L'AVERTISSEUR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE POUR ASSURER UNE PROTECTION CONTINUE.

14. Bonnes habitudes en matière de sécurité

Établissez un plan d'évacuation et exercez-vous à l'exécuter!

Établissez un plan d'évacuation de votre résidence, et mettez-le en pratique deux fois par année, y compris pendant la nuit. Prévoyez au moins deux sorties dans chaque pièce (par la porte et par la fenêtre), et déterminez un point de rencontre à l'extérieur de la maison où tout le monde se rassemblera une fois à l'extérieur. Lorsque deux personnes ont atteint le point de rassemblement, l'une d'elles doit appeler le 911, pendant que la deuxième personne surveille la sortie des autres membres de la famille.

Établissez une règle simple : une fois sorti de la maison, il ne faut en aucun cas y retourner!

- Établissez un plan d'étage indiquant toutes les portes et fenêtres et au moins deux (2) trajets d'évacuation pour chaque pièce. Aux étages supérieurs, la sortie par une fenêtre peut nécessiter l'utilisation d'une corde ou d'une échelle.
- Discutez en famille de votre plan d'évacuation en montrant à chacun la marche à suivre en cas d'incendie, et le lieu où les membres de la famille doivent se rassembler après être sortis de la maison.
- Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme et se réveillent lorsqu'elle retentit. Ils doivent se réveiller pour être capables d'exécuter le plan d'évacuation. Le fait de s'exercer permet à tous les occupants de mettre le plan à l'essai avant qu'arrive une urgence. Il est possible que vous ne soyez pas en mesure d'atteindre l'endroit de la maison où se trouvent vos enfants. Il est donc important qu'ils sachent quoi faire.
- Faites entendre l'avertisseur de fumée à tous les membres de votre foyer, et apprenez-leur qu'il faut quitter la résidence lorsqu'ils l'entendent.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée ne réveillaient pas toujours toutes les personnes endormies, et qu'il incombait aux membres du foyer capables d'aider les autres de prêter secours à ceux qui ne se réveillaient pas ou à ceux qui étaient incapables d'évacuer la zone en toute sécurité de manière autonome.
- Installez des extincteurs à chaque étage de la maison et dans la cuisine, le sous-sol et le garage, et assurez-en l'entretien. Apprenez comment utiliser un extincteur avant la survenue d'une urgence.

Prévention des incendies

Ne fumez jamais au lit et ne laissez jamais sans surveillance les mets que vous faites cuire sur la cuisinière. Apprenez aux enfants à ne jamais jouer avec des allumettes ou des briquets! Apprenez aux personnes de la maison à reconnaître le signal d'alarme de fumée et à sortir de la maison en suivant le plan d'évacuation lorsqu'elles l'entendent. Connaissez la procédure « arrêter, tomber et rouler » à mettre en pratique si vos vêtements prennent en feu, et sachez comment ramper sous la fumée. Installez des extincteurs à chaque étage de la maison et dans la cuisine, le sous-sol et le garage, et assurez-en l'entretien.

Sécurité incendie à la maison

La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA visent à assurer une sécurité raisonnable pour les personnes habitant dans une résidence de type familial. Le programme en trois points ci-après procure une sécurité incendie raisonnable : (1) minimiser les risques d'incendie; (2) installer des équipements d'alerte incendie; (3) posséder un plan d'évacuation et s'exercer à l'exécuter.

Détection de la fumée – est-il souhaitable d'avoir de nombreux avertisseurs de fumée?

Le nombre minimal requis d'avertisseurs de fumée pourrait ne pas assurer un avertissement précoce fiable dans les zones séparées par une porte des zones protégées par les avertisseurs de fumée requis. Pour cette raison, il est recommandé au propriétaire d'envisager l'installation d'avertisseurs de fumée supplémentaires dans ces zones afin de bénéficier d'une protection accrue. Ces endroits supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la chaufferie, la buanderie, la pièce de service ou de rangement, et les corridors non protégés par les avertisseurs de fumée requis. L'installation d'un avertisseur de fumée dans un grenier (aménagé ou non), un garage ou à moins de 1,8 m (6 pi) d'un appareil de chauffage ou d'une cuisinière n'est habituellement pas recommandée, car il arrive parfois que ces endroits ne remplissent pas les conditions voulues pour un bon fonctionnement de l'appareil. *

* Se référer à la norme 72 de la National Fire Protection Association (NFPA)

Conformément aux normes CAN/ULC-S553 et NFPA 72 : Si cela est prescrit par d'autres lois, codes ou normes en vigueur pour un type particulier d'occupation des aires intérieures, des avertisseurs de fumée simples ou interconnectés homologués doivent être installés comme suit :

1. Dans toutes les chambres, y compris les chambres d'amis;
2. À l'extérieur des zones de sommeil séparées de chaque logement, à moins de 6,4 m (21 pi) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée en fonction de l'espace de circulation à parcourir pour y accéder;
3. À chaque étage d'un logement, y compris au sous-sol;
4. À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), y compris au sous-sol (sauf dans un vide sanitaire et un grenier non aménagé);
5. Dans les espaces de vie d'une suite d'invités;
6. Dans les espaces de vie d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement).

15. Service et garantie

Garantie limitée de dix (10) ans

Kidde garantit l'avertisseur de fumée compris dans cet emballage (mais non les piles) contre les défauts de fabrication et de main-d'œuvre ou de conception, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, durant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou d'une pièce que nous jugerions défectueuse en ce qui a trait aux matériaux, à la fabrication ou à la conception (remplacement de pièces seulement, aucune installation) sans frais, dès la réception de l'avertisseur avec une preuve de la date d'achat, avec port de retour payé, au Service responsable de la garantie, Kidde Canada Inc., C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0. Avant d'expédier le produit, veuillez retirer les piles du compartiment des piles.

Cette garantie ne s'applique pas si l'avertisseur a été endommagé, modifié ou utilisé de manière abusive après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'un mauvais entretien ou à cause d'une alimentation électrique inadéquate. Toute garantie implicite découlant de cette vente, y compris, à titre non limitatif, les garanties implicites de description, de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier ne peuvent excéder la durée de la période de garantie mentionnée ci-dessus. Le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une perte d'usage de ce produit, ni de dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs, ou de frais engagés par le consommateur ou tout autre utilisateur de ce produit, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'une négligence, d'une responsabilité en matière délictuelle stricte ou autrement.

Le fabricant décline toute responsabilité à l'égard de blessures physiques, de dommages aux biens ou de tous autres dommages particuliers, accessoires, fortuits, consécutifs ou autres résultant d'une fuite de gaz, de la fumée, d'un incendie ou d'une explosion. Du fait que certaines provinces ne permettent pas de limitations à la durée d'une garantie implicite, ou les exclusions ou limitations relatives à des dommages accessoires ou consécutifs, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. Bien que cette garantie vous donne des droits juridiques particuliers, il se peut que vous puissiez bénéficier d'autres droits selon votre province de résidence.

La garantie ci-dessus ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature des deux parties concernées. Votre avertisseur Kidde ne remplace pas une assurance sur les biens, ni une assurance contre les incendies, ni une assurance invalidité, une assurance-vie ou toute autre forme d'assurance. Il est de votre responsabilité de prendre une couverture d'assurance appropriée. Avertissez votre service des incendies local et votre compagnie d'assurance après l'installation de votre ou de vos avertisseurs. Le fait d'ouvrir l'appareil entraîne l'annulation pure et simple de la garantie.

En cas de divergences entre le présent document imprimé de la garantie et la garantie limitée en ligne, les modalités établies dans la garantie en ligne prévaudront sur celles établies dans le présent guide de l'utilisateur, ou tout autre document imprimé. Visitez le site www.kiddecanada.com pour obtenir l'énoncé de garantie le plus récent.



QUESTIONS OU DEMANDES D'INFORMATION

Appelez notre ligne de soutien relatif aux produits, au **1 800 880-6788**,
ou communiquez avec nous par le biais du site www.kiddecanada.com

Kidde Canada Inc.

C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0

©Kidde 2024. Tous droits réservés.